

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**TENUE LE 24 MARS 2015**

L'An deux mille seize, le 24 Mars à 20 heures 30, à la salle des réunions de la mairie, le conseil municipal de la commune de CHEMINON, dûment convoqué le 17 mars 2016, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Thierry FARGETTE, maire.

Etaient présents : Mesdames CHAMOURIN Anne - Marie - GENTIL Juliane - PEROT Françoise - Messieurs BASTEL Maurice - BURDAL Richard - FARGETTE Thierry – GLUSZKOWSKI Loïc – MORLOT David – RINALDI Frank – VERZAT Raymond.

Absents excusé(s) : Mesdames BARRUÉ Laëtitia - HARLÉ France – JACOBÉ Christelle– Messieurs GENTIL Olivier – VAUCOULEUR Pascal.

Procuration donnée à M. VERZAT Raymond par Mme JACOBÉ Christelle

**Secrétaire de séance** : Madame Françoise PÉROT

En préambule à la réunion, Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal présents si des remarques sont à faire sur le compte-rendu de la dernière réunion (04 février 2016). Aucune remarque n'ayant été formulée, le registre des délibérations est paraphé par les conseillers présents à la réunion du 04 février 2016.

Monsieur le Maire demande l'autorisation aux membres du Conseil Municipal de rajouter à l'ordre du jour les points suivants :

- Délibération Aide de l'Etat au titre du fonds de soutien à l'investissement public local
- Délibération locations terrains communaux à Mme Aurore BLOCH et M. Franck RINALDI
- Délibération pour renoncement à l'indemnité d'adjoint concernant M. Richard BURDAL

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité d'ajouter ces trois points.

**I – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE LA COMMUNE ET DU SERVICE DE L'EAU**

Le conseil municipal :

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2015,

Après s'être assuré que le receveur municipal a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures,

Considérant que tout est en ordre au niveau de la Commune et Service de l'eau,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2015 au 31 décembre 2015,

Statuant sur la compatibilité des valeurs inactives,

Déclare à l'unanimité que les comptes de gestion, dressés pour l'exercice 2015 par le receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

## **II – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF DE LA COMMUNE DE L'ANNEE 2015**

Résultat de clôture au 31 décembre 2014	116 113,58 €	
Part affectée à l'investissement exercice 2015	0,00 €	
Recettes de fonctionnement	421 355,79 €	
Dépenses de fonctionnement	367 778,67 €	
<b>Excédent de fonctionnement 2015</b>		<b>53 577,12 €</b>
Recettes d'investissement	10 595,14 €	
Dépenses d'investissement	48 281,66 €	
<b>Déficit d'investissement 2015</b>		<b>- 37 686,52 €</b>

**RESULTAT DE CLOTURE AU 31/12/2015 132 004,18 €**

**Investissement + 23 313,54 Euros**

**Fonctionnement + 108 690,64 Euros**

Après délibération, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif de la Commune pour l'année 2015.

## **III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF DU SERVICE DE L'EAU DE L'ANNEE 2015**

Résultat de clôture au 31 décembre 2014	33 983,33 €	
Part affectée à l'investissement exercice 2015	0,00 €	
Recettes de fonctionnement	54 897,48 €	
Dépenses de fonctionnement	141 457,24 €	
<b>Déficit de fonctionnement 2015</b>		<b>- 86 559,76 €</b>
Recettes d'investissement	72 136,81 €	
Dépenses d'investissement	6 484,60 €	
<b>Excédent d'investissement 2015</b>		<b>65 652,21 €</b>

**RESULTAT DE CLOTURE AU 31/12/2015 13 075,78 €**

Après délibération, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du Service de l'eau pour l'année 2015.

#### **IV – AFFECTATION DU RESULTAT DE LA COMMUNE DE L'ANNEE**

Le conseil municipal en application de l'article 9 de la loi du 2 mars 1982 et de l'instruction comptable M14, tome II, titre 3, chapitre 5,

Après avoir approuvé ce même jour le compte administratif 2015 qui présente un excédent de fonctionnement, hors restes à réaliser, d'un montant de 108 690,64 €

Constatant que la section d'investissement du dit compte administratif fait apparaître :

- Un solde de restes à réaliser de 38 558,00 €
- Entraînant un excédent de fonctionnement s'élevant à : 15 275,00 €
- Vu les états des restes à réaliser au 31 décembre 2015,

Considérant les besoins recensés pour l'exercice 2016,

Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'affecter au budget de l'exercice 2016 le résultat comme suit :

- Report en section d'investissement (ligne 001 en recettes) : 23 313,54 €
- Report en section de fonctionnement (ligne 002 en recettes) : 93 415,00 €
- Affectation de l'excédent de fonctionnement capitalisé au compte 1068 : 15 275,00 €

#### **V - AFFECTATION DU RESULTAT DU SERVICE DE L'EAU DE L'ANNEE 2015**

Le conseil municipal en application de l'article 9 de la loi du 2 mars 1982 et de l'instruction comptable M14, tome II, titre 3, chapitre 5,

Après avoir approuvé ce même jour le compte administratif 2015 qui présente un déficit de fonctionnement, hors restes à réaliser, d'un montant de : 86 559,76 €

Constatant que la section d'investissement du dit compte administratif fait apparaître :

- Un solde de restes à réaliser de :
- Entraînant un excédent de fonctionnement s'élevant à

Vu les états des restes à réaliser au 31 décembre 2015,

Considérant les besoins recensés pour l'exercice 2016,

Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'affecter au budget de l'exercice 2016 le résultat comme suit :

- Report en section d'investissement (ligne 001 en recettes) : 64 029,63 €
- Report en section de fonctionnement (ligne 002 en dépenses) : 50 953,85 €
- Affectation de l'excédent de fonctionnement capitalisé : 0,00 €

#### **VI - VOTE DES TAXES COMMUNALES 2016**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que, depuis bientôt trois ans, l'augmentation de la valeur des taux des taxes est de 1 %. Monsieur le Maire propose donc aux membres du conseil municipal de maintenir cette augmentation.

Le tableau des taxes communales 2015 fourni par l'état 1259 est le suivant :

- Taxe d'habitation : 14,20 %
- Taxe foncière (bâti) : 18,37 %
- Taxe foncière (non bâti) : 21,16 %
- CFE (Cotisation foncières des Entreprises) : 14,06 %

L'augmentation de 1 % des taxes communales donnerait donc les taux suivants :

- Taxe d'habitation : 14,34 %
- Taxe foncière (bâti) : 18,55 %
- Taxe foncière (non bâti) : 21,37 %
- CFE (Cotisation foncières des Entreprises) : 14,20 %
- 

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité d'appliquer une augmentation de 1 % aux taxes communales pour l'année 2016.

## **VII – ACCEPTATION CHEQUES CMMA ET CNAS :**

L'assurance CMMA a fait parvenir à la Commune de Cheminons un premier chèque d'une valeur de 1 927,20 € en remboursement d'une déclaration de sinistre survenue le 16 septembre 2015 à l'église, pour des travaux de peinture par l'Entreprise du Sol au Plafond suite aux dégâts des eaux (plafond allée latérale et allée centrale)

Le deuxième chèque d'une valeur de 642,00 Euros concerne la renégociation de notre contrat d'assurance (bâtiments, véhicules etc...)

Le CNAS lui nous a fait parvenir également un chèque d'une valeur de 166,85 Euros, concernant une régularisation sur cotisations 2015 (l'appel de l'acompte étant plus important que le dû)

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte ces chèques à l'unanimité.

## **VIII - DELIBERATION SALLE POLYVALENTE**

Monsieur le Maire explique que le précédent Conseil municipal avait accordé aux employés communaux, l'utilisation la salle polyvalente à titre gratuit, une fois dans l'année.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de reconduire ce principe.

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'accorder, à chaque agent qui en fera la demande, l'utilisation de la salle polyvalente à titre gratuit, une fois par an.

## **IX - DELIBERATION AIDE DE L'ETAT AU TITRE DU FONDS DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT PUBLIC LOCAL**

**Opération « Aménagement et sécurisation du RD 16 de la Place de la Mairie et la mise en accessibilité de l'Eglise à la place de la Mairie » : demande de subvention au titre du Fonds de soutien à l'investissement public local.**

### **Le Conseil Municipal**

L'exposé du dossier entendu,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu les réunions du groupe de travail,

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité**

**APPROUVE** l'opération « Aménagement et sécurisation du RD 16 de la place de la Mairie et la mise en accessibilité de l'Eglise, Place de la Mairie

**APPROUVE** l'enveloppe prévisionnelle de l'opération soit 54 119,84 €uros H.T.

**DECIDE DE SOLLICITER** l'aide de l'ETAT au titre de la DETR pour un montant total de 10 823,97 €uros H.T.

**DECIDE DE SOLLICITER** l'aide du Conseil Départemental pour un montant de 4 284,59 €uros H.T. au titre des travaux urgents de mise en conformité et d'accessibilité à l'église classée monument historique.

**DECIDE DE SOLLICITER** l'aide au titre du Fonds de soutien pour un montant de 21 647,94 €uros H.T.

**DECIDE D'ASSURER** le financement du solde de l'opération, soit 17 363,38 €uros par ses moyens propres.

**AUTORISE**, Monsieur le Maire, à engager l'ensemble des démarches liées à l'opération et à signer toutes pièces afférentes à la présente opération.

## **X - DELIBERATION LOCATIONS TERRAINS COMMUNAUX**

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal, par délibération n° 2013/31 du 16/09/2013, avait accepté de louer une parcelle communale à Mme Aurore BLOCH.

Une autre demande, présentée au conseil municipal du 10/04/2015, par M. Franck RINALDI avait recueilli un avis favorable.

Par manque de précisions sur l'engagement de la commune par rapport à un bail, le Conseil Municipal décide de reporter cette délibération à la prochaine réunion.

## **XI - DELIBERATION RENONCEMENT A L'INDEMNITE D'ADJOINT**

Par délibération n° 2014/20 du 22/04/2014 le Conseil Municipal avait voté les indemnités attribuées aux adjoints élus. Pour des raisons personnelles, M. BURDAL Richard explique qu'il renonce à son indemnité d'adjoint mais continue d'assurer ses fonctions.

Après délibération le Conseil Municipal respecte son choix et accepte à l'unanimité de ne plus attribuer à Mr BURDAL Richard l'indemnité d'adjoint, c'est-à-dire d'attribuer une indemnité à hauteur de 0 % de l'indice brut 1015, soit une indemnité brute mensuelle de 0 €, indemnité nette de 0 €.

## **XII - REMBOURSEMENT DES FRAIS DE STAGE A M. MAXIME SALVY**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que M. SALVY Maxime a participé pendant trois jours, à une formation « à la conduite des engins de chantier » - CACES cat. 1 (mini-tracteur, mini-pelle ...) et CACES cat. 8 (tracteur de + 50 CH ...) auprès de la Sté CITY-PRO FITE à ST DIZIER

Après délibération le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à procéder au remboursement de frais de stage de M. SALVY Maxime (indemnités kilométriques et frais de repas, selon le barème du Centre de Gestion).

### XIII - QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que M. FEVRE, artisan verrier à HEILTZ LE MAURUPT, a procédé à la remise en état de l'oculus situé au-dessus de la rosace à l'église suite aux dégâts des eaux pour un montant de 570,42 €.

Il nous informe également que trois courriers recommandés relatifs aux derniers travaux de l'église (toiture - vitraux) ont été envoyés à

- Mr l'Architecte des Bâtiments de France
- Mr l'Architecte en Chef des Monuments Historiques
- Mr le Vérificateur des Monuments Historiques

- Courrier de M. PETITPRETRE Pol et concernant l'entretien de la berge de Mme AUBRY Jeannine dans lequel il demande une participation de la Commune suite à un devis de VITRY SYNERGIC pour un montant de 1 300 €.

Le Conseil Municipal décide d'étudier sur place l'implication de la Commune et de reporter sa décision à la prochaine réunion.

- M. BRASTEL Maurice rappelle la vitesse excessive en bas de la rue René Connesson - La commission VOIRIE est chargée d'y réfléchir.

- M. GLUSZKOWSKI Loïc demande à acquérir la partie où se situait l'ancien transformateur, entre le 17 et le 19, rue Basse. Une demande similaire avait déjà été formulée il y a quelques années et n'avait pas abouti car on suspectait des câbles électriques en sous-sol. Une recherche sera faite.

- Mme GENTIL Juliane demande s'il serait possible d'étudier un transport pour les élèves scolarisés à ST DIZIER.

Monsieur le Maire répond que d'une part, déjà l'an dernier avec la réforme des rythmes scolaires le Conseil Départemental n'a pas mis de cars supplémentaires et que d'autre part la carte scolaire scolarise les collégiens sur SERMAIZE LES BAINS et les lycéens sur VITRY LE FRANCOIS, mais néanmoins cette demande sera adressée à M. LAKOMY, Président du SMVOS.

Fin de Séance : 23 h 15

Le Maire

Thierry FARGETTE